

GIBLOUX SOLIDAIRE

Consignes covid 19 pour les transports

Le conducteur ou la conductrice s'engage à :

- Suivre toutes les mesures de protection édictées par l'OFSP
- Se faire remplacer en cas de symptômes relevant d'un état grippal (même sans fièvre), tels que le rhume, maux de gorge, maux de tête, toux, etc. ou bien perte de l'odorat ou du goût.

Le conducteur ou la conductrice exécute les tâches suivantes :

- Se désinfecter les mains à la prise en charge du véhicule
- Se désinfecter les mains entre chaque client-e-s
- Porter un masque lors du transport des client-e-s
- S'assurer lors de la prise en charge que la personne n'a pas de symptôme lié au Covid
- En principe, transporter une seule personne à la fois
- Demander à la personne transportée de porter un masque et de se désinfecter les mains avant d'entrer dans le véhicule. S'il n'a pas son propre masque, le ou la bénévole lui en remettra un. Celui-ci sera encaissé ou facturé au prix de CHF 2.00
- Désinfecter toutes les zones de contact du véhicule à la fin de chaque prise en charge : les poignées, les barres de maintien, les ceintures de sécurité
- Régulièrement, bien aérer le véhicule

Juin 2020